

Jusqu'à 40 % d'avantage fiscal !



Épargne-pension

L'épargne gagnante à tout âge.

L'épargne la plus avantageuse à tout âge !

► **Parce que vous gagnez 30 à 40 % d'avantage fiscal**

En effet, vous bénéficiez d'un avantage fiscal atteignant 30 à 40 % de la prime versée ! Si vous épargnez le montant maximal fixé à 870 EUR en 2010, vous pouvez bénéficier d'un avantage fiscal allant jusqu'à 348 EUR.

► **Parce que c'est accessible à tous**

De 18 à 64 ans, homme ou femme, jeune ou moins jeune, célibataire, cohabitant ou marié ... chacun peut bénéficier de cet avantage fiscal. Les couples cohabitants ou mariés peuvent donc gagner jusqu'à $2 \times 348 = 696$ EUR d'avantage fiscal.

► **Parce qu'il est important aujourd'hui de préparer votre pension de demain**

Avec le vieillissement de la population et l'incertitude quant au financement de votre pension légale, mieux vaut prendre vos précautions.

Epargne-pension

Jusqu'à 40 % d'avantage fiscal !



► **Parce que c'est facile**

Vous pouvez épargner mensuellement et répartir ainsi vos efforts.

► **Parce que votre prime est investie en Top Rendement**

Vous ne profitez pas seulement de l'avantage fiscal : votre capital s'accroît de façon optimale grâce au taux de base garanti du Top Rendement¹ rehaussé d'une participation bénéficiaire éventuelle². Pour connaître toutes les caractéristiques du produit, consultez la *Fiche info financière Assurance-vie Top Rendement*, disponible chez votre courtier ou sur www.aginsurance.be.

► **Parce que vous pouvez opter pour l'optimisation fiscale automatique**

Vous profitez ainsi, d'année en année de l'avantage fiscal le plus important tout en vous constituant un capital pension maximal.

► **Parce que vous ne payez pas de taxe sur les primes**

En effet, la taxe de 1,10 % sur les primes des assurances-vie ne s'applique pas à l'épargne-pension.

► **Parce que vous pouvez aussi l'utiliser dans le futur comme assurance solde restant dû**

Si vous avez une assurance épargne-pension, vous pouvez utiliser une partie de la réserve constituée comme assurance solde restant dû au moment de contracter un crédit. Vous faites ainsi d'une pierre deux coups !



N'attendez pas !
Souscrivez dès aujourd'hui votre épargne-pension.

Votre courtier

0079-2326831F-18032010

¹ Top Rendement est une assurance-vie (branche 21) d'AG Insurance.

² La participation bénéficiaire future n'est pas garantie et est déterminée annuellement en fonction des prestations du fonds cantonné dans lequel les valeurs sont investies.

